



# Règlement du concours de Bande Dessinée

## La Halle Aux Bulles 2026 - 7e édition



MÉDIATHÈQUE MADELEINE ODENT



# CONCOURS DE BANDE DESSINÉE

## LA HALLE AUX BULLES

Illustration : Aurélien Morinière pour la 7e édition du festival La Halle Aux Bulles

**DU 1ER JUIN  
AU 31 AOÛT 2026**

Prix remis lors du festival  
La Halle Aux Bulles  
le 12 Septembre 2026

### RÈGLEMENT

- LA BD :

- . 1 planche scénarisée
- . Respect du thème
- . Participation individuelle

- LES THÈMES :

- . 6-9 ans : Une forêt enchantée
- . 10-14 ans : Une histoire très troll
- . 15 ans et + : Colocataire(s) de l'étrange

ENVOYEZ VOTRE PLANCHE AVEC NOM / PRÉNOM ET COORDONNÉES :

MÉDIATHÈQUE MADELEINE ODENT  
5 TER RUE DE L'HERBIER, 60510 BRESLES

Plus d'infos au 03.65.94.01.07



### Contact :

Médiathèque Madeleine Odent  
5 Ter rue de l'Herbier, 60510 BRESLES  
03 65 94 01 07 / [mediatheque@bresles.fr](mailto:mediatheque@bresles.fr)

## 1. Organisation

Ce concours est organisé par la ville de Bresles et piloté par la médiathèque Madeleine Odent, située au 5 Ter rue de l'Herbier, à Bresles dans l'Oise (60510).

## 2. Partenaires

Ce concours est organisé en partenariat avec la *librairie Bulle en Stock*.

## 3. Participation

La participation est strictement **individuelle**.

Le concours est ouvert à tout dessinateur **non professionnel**, à partir de 6 ans.

La participation à ce concours est **gratuite** et implique l'acceptation de ce présent règlement dans son intégralité.

**Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise** et devra être jointe avec la planche :

**« Je soussignée Mr/Mme (Nom/prénom) ... autorise mon enfant (Nom/prénom) ... à participer au concours La Halle aux Bulles 2025, dans le respect des règles imposées par le règlement. »**

Doivent **obligatoirement** figurer au dos de la feuille les coordonnées du participant : **nom, prénom, âge, adresse postale et/ou adresse email, numéro de téléphone**.

Sans ces informations pratiques, la planche ne pourra pas être retenue.

## 4. Consignes

La bande dessinée doit être **une histoire scénarisée**, et non un simple dessin. L'histoire doit respecter le thème imposé dans la catégorie d'âge dans laquelle concourt le participant.

La planche doit tenir sur une page recto uniquement, en format A4 ou A3.

La planche doit être  **inédite**, le plagiat est interdit.

## 5. Catégories

Les dessins retenus seront répartis en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie 1 : **6 – 9 ans**.

- Catégorie 2 : **10 – 14 ans.**
- Catégorie 3 : **15 ans et plus.**

## **6. Thèmes**

Les thèmes du concours de cette 7<sup>e</sup> édition du festival la *Halle Aux Bulles* sont :

- Pour les 6 – 9 ans : **Une forêt enchantée**
- Pour les 10 – 14 ans : **Une histoire très troll**
- Pour les 15 ans et + : **Colocataire(s) de l'étrange**

## **7. Calendrier**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- **01/06/2026** : Ouverture du concours
- **Du 01/06/2026 au 31/08/2026** : Dépôt des planches
- **01/09/2026** : Clôture du concours
- **12/09/2026** : Remise des prix lors de la 7<sup>e</sup> édition du festival la *Halle Aux Bulles*

## **8. Dépôt des planches**

La planche doit être envoyée ou déposée à l'adresse suivante :

***Médiathèque Madeleine Odent  
5 Ter rue de l'Herbier, 60510 BRESLES***

Ou scannée soigneusement et envoyée au format **JPEG** avec toutes les informations nécessaires (*nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, autorisation parentale pour les mineurs*) à l'adresse email suivante : [mediatheque@bresles.fr](mailto:mediatheque@bresles.fr).

## **9. Vote du jury**

Pour chacune des catégories, les planches seront notées pour leur **qualité artistique**, leur **originalité** ainsi que pour leur **pertinence par rapport au thème**.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera acceptée.

## **10. Remise des prix**

Dans chaque catégorie les vainqueurs recevront un prix qui leur sera remis lors de la 7<sup>e</sup> édition de la *Halle Aux Bulles*, le samedi 12 septembre 2026.

La composition des récompenses reste à la discrétion de la ville de Bresles.

Les récompenses pourront être retirées à la médiathèque jusqu'au 31/12/2026.

Aucune récompense ne sera envoyée par voie postale, ou ne pourra faire l'objet d'un échange en valeurs numéraires.

## **11. Récupération des planches**

Les planches pourront être récupérées par leur auteur directement à la médiathèque jusqu'au 01/09/2027.

## **12. Utilisation des œuvres**

La ville de Bresles se réserve le droit de publier, d'exposer et d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles non commerciales tous les travaux, primés ou non.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent que leur œuvre soit éventuellement diffusée dans la presse, sur le site et les réseaux sociaux de la ville de Bresles et de la médiathèque Madeleine Odent. Les auteurs acceptent également que leur planche soit exposée lors du festival la Halle Aux Bulles 2026 – 7<sup>e</sup> édition.

## **13. Annulation du concours**

La ville de Bresles se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de modifier ou de reporter le concours si les circonstances l'exigent, sans justification et sans que sa responsabilité se trouve engagée de ce fait.

## **14. Elimination d'un candidat**

La ville de Bresles se réserve le droit de refuser ou de retirer la participation d'un candidat en cas de non-respect d'une clause de ce règlement.